

Déplacements doux

Tous en selle ! D'ici 2011, 12 parcs à vélos seront installés dans la ville. Ces équipements sécurisés et abrités (pour certains d'entre eux) permettent aux cyclistes de relier un point à un autre de la ville sans avoir à se soucier du stationnement de leur deux-roues.

[Téléchargez le plan d'implantation des parcs à vélos](#)



Chacun sa voie. Une large réflexion est menée sur l'utilisation du vélo dans la ville. Le but étant d'étudier les trajets pouvant être empruntés par les cyclistes en toute sécurité. A terme, des voies cyclables seront matérialisées sur les grands axes marquetteois et les rues qui le permettent sur le plan de la sécurité pourront être prises à contre-sens par les cyclistes. N'oublions pas non plus les berges de la Deûle et de la Marque qui permettent de rejoindre les villes voisines en toute quiétude.

Le pédibus. Actuellement en phase de test à Marquette, le pédibus est un groupe d'écoparcours conduit à pied vers l'école par des parents bénévoles. A l'image d'un bus, le groupe suit un itinéraire précis pour rejoindre l'établissement en toute sécurité et à l'heure. Sur son chemin, il marque des temps d'arrêt pour récupérer les enfants du secteur qui souhaitent utiliser ce mode de déplacement. Pour le confort de tous, le trajet ne peut excéder les 15 minutes (temps d'arrêt compris). Cette démarche permet de réduire le nombre de véhicules aux abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie, de limiter les déplacements « polluants » tout en offrant aux enfants la possibilité de faire une activité physique quotidienne.

Les navettes fluviales. La Ville milite auprès de la Communauté urbaine pour la mise en place de navettes fluviales sur la Deûle. Ce nouveau mode de transport pourrait permettre aux Marquetteois de rejoindre la capitale des Flandres par la voie fluviale en réduisant les émissions de Co2 des véhicules habituellement utilisés.